



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

CTSD de l'Aude 15 mars 2019

**Postes Collèges /
Mouvement 1er degré**

Déclaration de la FSU11

Ce comité technique a lieu dans un contexte extrêmement inquiétant pour l'avenir de la Fonction Publique en général et du service public d'Éducation en particulier. En effet, la bien mal nommée loi sur l'école de la confiance comme les projets de loi sur la Fonction Publique obéissent à une même logique : mettre à mal le statut des fonctionnaires, supprimer les règles statutaires, pour mieux imposer des réformes budgétaires, quitte à sacrifier la qualité du service rendu et les conditions de travail des personnels. Ces projets cherchent également à réduire le rôle des représentants du personnel, qui sont pourtant garants du respect des règles et de l'équité des décisions prises. Pour la FSU, il est inacceptable de réduire les prérogatives des Commissions Administratives paritaires : ce serait la porte ouverte à tous les passe-droits. La suppression des CHSCT est tout aussi inacceptable car ces instances permettent d'entendre les personnels qui donnent l'alerte sur les problèmes qui nuisent aux conditions de travail et donc à la qualité du service public. Le gouvernement ne veut pas de fonctionnaires guidés par l'idée d'intérêt général et indépendants du pouvoir politique, il veut des employés obéissants aux directives, fussent-elles absurdes, comme l'injonction formulée à la télévision d'organiser un pseudo-débat sur le climat en 4 jours, au mépris de l'idée de programmation pédagogique. Gare à ceux qui dénoncent des mesures d'affichage (affichage du drapeau, de l'hymne national...), le gouvernement est prêt à tout pour les faire taire, y compris la menace. La FSU dénonce fermement toutes les tentatives d'intimidation des personnels, à quelque niveau qu'elles aient lieu, et appelle tous les personnels à se mobiliser dans la journée d'action interprofessionnelle du 19 mars comme dans la journée du samedi 30 mars où nous dirons : "Monsieur le Ministre Blanquer, nous n'avons pas confiance !"

Pour ce CTSD, avec 125 élèves supplémentaires dans les collèges à la rentrée 2019, l'Aude arrive à un solde de - 4 postes, 9 mesures de carte scolaire et une multiplication des compléments de service ! Les voilà, les conséquences des DGH de la rentrée prochaine pour les postes des professeurs des collèges audois ! Car l'augmentation du nombre d'heures supplémentaires conduit à la suppression de postes ou à l'apparition de compléments de service alors que les besoins existent parfois dans la discipline, mais sont absorbés par les HSA. Cela nuira à l'investissement des personnels, épuisés par les déplacements et le nombre d'heures, et donc le nombre de classes et d'élèves supplémentaires. Cela nuira donc aussi à la qualité de l'enseignement reçu. Notons aussi que nombreux sont les personnels qui demandent un temps partiel pour ne pas avoir à exercer sur deux ou trois établissements.

Comme chaque année, la FSU fait des propositions au groupe de travail comme au comité technique pour aboutir à la meilleure solution possible. Mais la baisse drastique des moyens laisse un bilan désastreux pour les personnels. Les compléments de service engendrent des contraintes d'emploi du temps que les personnels et les établissements subiront. Pour exemple, au collège Jules Verne, trois professeurs de technologie viendront faire chacun quelques heures ainsi que deux professeurs d'EPS. Comment faire un travail d'équipe efficace dans ces conditions ? Il est même proposé d'implanter des postes dans trois établissements ou d'apparier des compléments de service pour des quotités dépassant les 20 heures hebdomadaires !

La FSU revendique la création de postes partout où les quotités de service le permettent et dénonce le recours aux heures supplémentaires et aux CS sur plus de 3 établissements. En outre, la FSU regrette que le CTSD s'appuie sur certaines données qui n'ont pas toujours été présentées en conseil d'administration et donc vérifiées par les représentants du personnel. Et enfin la FSU dénonce la publication sur i-prof de toutes les informations, pourtant confidentielles, étudiées aujourd'hui.

Pour le mouvement 1^{er} degré, la FSU rappelle son opposition aux nouvelles modalités du mouvement intra-départemental imposées par le ministère qui conduiront à une mobilité forcée sans prendre en compte l'aspect humain, les droits des personnels et leur qualité de vie, sans prendre en compte les objectifs environnementaux avec de longs trajets quotidiens. C'est une négation du paritarisme qui avait permis la construction progressive de règles départementales adaptées aux spécificités locales, comprises et acceptées par tous. L'impréparation, et donc les dysfonctionnements importants à prévoir, nous font craindre un fiasco dégradant durablement les conditions de mobilité et d'affectation de nos collègues. Cela ne pouvant que réduire encore davantage l'attractivité du métier. Le Groupe de Travail de mardi dernier n'a pas été pour nous rassurer. Outre les attaques sur la mobilité des personnels, qui vont voir nombre d'entre eux affectés à l'aveugle ou de façon contrainte, subsistent aussi de nombreux problèmes. Par exemple, l'ancienne phase d'ajustement permettait aux collègues de postuler sur des postes précis : ceux restés vacants après la première phase, ceux créés par l'association de compléments de service, ceux créés lors des opérations de carte scolaire de fin d'année, et ceux libérés pour diverses raisons (disponibilités, détachements, etc...). Cela se faisait en toute transparence, avec un barème connu de toutes et tous. Cette fusion des deux phases oblige les collègues à effectuer un mouvement sans aucune visibilité sur les postes qui pourraient se libérer. De plus l'administration est jusqu'alors incapable de nous expliquer comment va marcher l'extension : sur quelles zones géographiques ? sur quel type de poste ? seul l'Algorithme le sait... Et encore le sait-il ? Pour la FSU, tout cela légitime notre demande de moratoire sur les nouvelles modalités du mouvement du 1^{er} degré.